

le problème financier si l'Allemagne ne tient pas les engagements pris par elle au sujet des réparations, d'autre part que cette dernière éventualité est si menaçante que la Commission des réparations vient de se transporter à Berlin. Il se demande si, dans ces conditions, le premier devoir de la Commission ne consiste pas à interroger le Gouvernement sur le plan de conduite qui a dû être envisagé, d'accord avec les alliés, pour le cas de faillite de l'Allemagne et sur les mesures que la France elle-même prendrait pour faire face à la situation nouvelle résultant de la défaillance allemande.

M. LE PRESIDENT répond que cette question se posera naturellement lorsque la Commission examinera la résolution présentée par M. le Rapporteur général pour exiger que l'état des modalités de paiement du 5 Mai 1921 soit exécuté ponctuellement et que le comité des garanties contraigne l'Allemagne à créer les ressources fiscales nécessaires pour que ses contribuables soient au moins aussi chargés que les nôtres.

M. G. CHASTENET exprime la crainte que, si une discussion générale est ouverte sur l'exposé de M. le Rapporteur général, elle ne coure le risque de s'égarer; il préférerait donc que la Commission se bornât à examiner successivement les divers points qui font l'objet des résolutions présentées par M. le Rapporteur Général.

M. DAUSSET, est d'un avis contraire: depuis deux ans la commission des finances a été, comme on dit, au plus pressé, en étudiant, en quelque sorte, fragmentairement les deux budgets qui lui ont été soumis; elle n'a pas eu le loisir de procéder à une discussion générale sur

la situation financière. Aujourd'hui, elle peut le faire puisqu'elle n'est pas encore saisie du budget de 1922; elle ne doit pas laisser perdre cette occasion.

M. G. CHASTENET déclarant qu'il n'insiste pas pour que la Commission renonce à la discussion générale, cette discussion est ouverte.

M. DAUSSET. L'exposé de M. le Rapporteur général nous offre une sorte de bilan de la situation financière actuelle de l'Etat. Dans des rapports et discours antérieurs M. le Rapporteur général avait déjà dressé des bilans analogues; mais, si ces bilans avaient fait impression sur le public, ils avaient un peu moins ému la Chambre, ce que je regrette, car les chiffres qu'ils contenaient étaient déjà de nature à provoquer des salutaires réflexions et à susciter l'esprit d'économie.

Quoiqu'il en soit, nous nous trouvons en présence d'un remarquable travail de M. le Rapporteur général. Pour ma part, je considère comme exactes la plupart des indications qu'il contient, et, si sur certains points, j'ai des réserves à faire, c'est pour aboutir à plus de pessimisme encore que notre collègue au sujet de la situation actuelle.

Considérons d'abord les budgets: il faut prévoir que les crédits supplémentaires aggravent le déficit de celui de 1921 dans une proportion importante, puisque d'ores et déjà ces crédits supplémentaires peuvent être évalués à un total de 2 milliards 1/3 de francs. Quant au budget de 1922, (dépenses ordinaires et extraordinaires) tel qu'il est sorti des délibérations de la Commission des finances de la Chambre, il fait état de recettes qui n'auront certainement pas entièrement réalisées

(notamment des recettes douanières) et il minore indûment certaines dépenses, de sorte qu'il n'est en équilibre que sur le papier et que, si l'on veut voir les choses telles qu'elles sont, il se présente en déficit de 4 milliards 700 millions. Je signale, en particulier, que le montant des bons de la défense nationale en circulation atteint bien plutôt 90 que 70 milliards, sans que d'ailleurs le Ministère des Finances soit en mesure d'indiquer un chiffre précis; il faudra donc majorer en conséquence le total des crédits inscrits au budget de 1922 pour les intérêts de la dette flottante. D'autre part, le Trésor émet, en quelque sorte à guichets ouverts, des titres de rente 6 % et des bons sexennaires qu'il remet en paiement aux victimes de dommages de guerre: or, les arrérages sur ces valeurs ne figurent nulle part au budget de 1922.

En ce qui concerne le budget des dépenses recouvrables, il a été établi suivant une méthode qu'on peut qualifier de trompe-l'oeil, puisque l'on n'y inscrit pas en dépenses les indemnités à verser pour dommages de guerre, mais uniquement les annuités à payer aux sinistrés qui ont contracté des emprunts pour se procurer les fonds nécessaires à la reconstitution. Aucun crédit n'est du reste prévu pour le service du récent emprunt du crédit national. Finalement, je considère que le budget des dépenses recouvrables devra supporter une charge supérieure de 1 milliard $\frac{1}{2}$ ou de 2 milliards de francs à celle qu'a indiqué M. le Rapporteur général.

Je passe à la situation de la trésorerie. Je considère que celle-ci aura à débours en 1921 60 milliards de francs (au lieu de 58 milliards, chiffre de M. le Rapporteur général) et qu'en 1922 elle devra encore décaisser 45 milliards de francs au moins.

Après le rapide examen des budgets et de la trésorerie, j'abandonne l'étude des résolutions présentées par M. le Rapporteur général et j'indique tout de suite qu'à mon sens il ne nous appartient pas d'indiquer des remèdes au mal actuel. Au surplus, certains des remèdes préconisés par M. le Rapporteur général ont déjà été apportés par lui au nom de la Commission sans qu'on ait voulu les appliquer. Allons-nous donc toujours formuler les mêmes demandes sans nous laisser rebuter par le peu de succès que nous obtenons ? Songez qu'on ne nous a même pas donné satisfaction en ce qui concerne l'arriéré exigible dont nous avons réclamé le relevé exact ! Une seule sanction est à notre portée : l'ordre du jour clôturant une interpellation. Mais jusqu'ici le Gouvernement n'a pas été interpellé au Sénat sur sa politique financière, et, s'il l'était dans l'avenir, je crains bien que ceux qui formuleraient des exigences nettes ne soient pas suivis.

En tout cas, je le répète, le rôle d'une Commission de contrôle comme la nôtre ne consiste pas à dresser un programme d'action financière. Mais, cette réserve faite, je vais commenter les diverses résolutions de M. le Rapporteur général, telles qu'elles sont formulées dans le document qui nous a été distribué, et sans les considérer, bien entendu, comme apportant une solution complète du problème posé devant nous.

M. le Rapporteur général propose en premier lieu d'exiger "qu'un bilan exact soit fait de la situation "et que l'Etat nous donne le tableau complet des créances "arriérées afin que nous sachions exactement où nous en "sommes". Je suis tout à fait d'accord avec M. le

Rapporteur Général sur ce point: un bilan est indispensable, mais encore faut-il qu'il soit exact et précis; le Gouvernement devra s'expliquer à fond ou bien nous dire pourquoi il ne peut le faire. M. le Rapporteur général demande également qu'il soit mis fin, une fois pour toutes, aux comptes spéciaux et que l'on supprime tous les services parasites qui ont survécu à la guerre; je fais observer que cela a déjà été réclamé bien des fois; on peut le réclamer une fois de plus, mais en constatant qu'antérieurement satisfaction n'a pas été donnée à ce sujet, et aussi en définissant et en énumérant les "services parasites".

M. le Rapporteur Général propose ensuite de "rejeter toutes demandes de crédits supplémentaires et d'appliquant à des crédits limitatifs" et de prendre des "sanctions sévères contre tous engagements de dépenses "au-delà des crédits ouverts par le Parlement". Soit ! Mais de quelles sanctions disposons-nous en dehors de l'interpellation? Sommes-nous résolus à interpellier et à renverser au besoin le Gouvernement ?

La résolution suivante de M. le Rapporteur Général tend à "mettre de l'ordre dans tous les services " et à "établir une comptabilité qui permette de suivre la "marche des recettes et des dépenses". On se borne ici à poser des principes, sans doute inattaquables, mais qui ne suffisent pas; il faudrait dire également sur quelles bases doit être établie la comptabilité exigée. Autrement quelle utilité y aura-t-il à réclamer de l'ordre et une comptabilité par une résolution solennelle ?

La quatrième résolution présentée par M. le Rapporteur général tend à "arrêter radicalement la poli-

tyrique d'emprunts pour les dépenses ordinaires, à l'aide
"d'un texte impératif inséré dans la loi de finances et
"qui réserve au Parlement l'autorisation des émissions".
Cela est vite dit d'arrêter la politique d'emprunts; mais
que nous réserve demain ? Peut-on réellement se flatter
de vivre désormais sans emprunter? Et puis, quand le
Parlement rentre de vacances, ne se trouve-t-il pas bien
souvent en présence du fait accompli, aussi bien en ma-
tière d'emprunts qu'en toute autre matière? Que pouvons-
nous de réellement efficace pour mettre fin à ces abus ?

M. le rapporteur général veut encore que nous
exigions du Gouvernement "qu'il apporte au Sénat un budget
"ordinaire en équilibre", que , si cet équilibre n'est
pas réalisé, nous fassions "toutes les économies possi-
"bles", et que, si celles-ci ne suffisent pas, nous ren-
voyions le budget à la Chambre "pour qu'elle crée les
ressources nécessaires". Faire toutes les compressions
possibles, c'est la méthode que nous avons constamment
suivie, et qui a valu à notre Commission l'autorité dont
elle jouit au dehors; nous avons par là engagé la Chambre
dans la voie où elle paraît entrer maintenant, un peu
tard d'ailleurs. Seulement, il nous est arrivé, aussi,
pour mettre fin à des conflits insolubles, d'accepter
finalement des décisions de l'autre Assemblée que nous
avons d'abord rejetées. Aussi bien à l'heure actuelle,
un équilibre inévitable du budget est-il chose quasi im-
possible: cet équilibre inévitable n'existait même pas
avant la guerre ! Il faut donc attendre pour formuler
l'exigence dont parle M. le Rapporteur Général à cet égard,
que nous nous trouvions en face d'une situation moins anor-
male. J'ajoute qu'il y a des économies désastreuses :

ce sont celles qui conduiraient le pays à la léthargie par l'ajournement des travaux indispensables et urgents. Que la peur d'un mal certain, le déficit, ne nous fasse donc pas tomber dans un pire, la stagnation, l'arrêt de la vie nationale ! (Approbation).

M. le Rapporteur général réclame une "réduction progressive et considérable du nombre des fonctionnaires par une oeuvre méthodique et rigoureuse de simplification et de décentralisation". Nous sommes tous d'accord sur ce point en principe; mais dans la pratique, arriverons-nous à réaliser les suppressions d'emplois possibles et désirables? Ne faudrait-il pas commencer par exiger la disparition des sous-secrétariats d'Etat et des Hauts-Commissariats dont le besoin ne se faisait nullement sentir?

La résolution suivante de M. le Rapporteur général est ainsi formulée : "Rejet de toute proposition de dépenses nouvelles non équilibrées par des ressources budgétaires". Si par "ressources budgétaires", on entend des ressources normales et permanentes, la résolution ne pourra être appliquée, car il y a des dépenses nouvelles que tôt ou tard nous voterons, même sans la contrepartie de ressources normales et permanentes. Ne risquons donc point de diminuer notre autorité en déclarant que nous ne ferons pas ce qu'en réalité nous serons forcément amenés à faire.

M. le Rapporteur général propose que nous nous orientions "vers la réduction des intérêts, et, "grâce à "une saine politique monétaire, prohibant toute inflation, "vers les conversions lorsqu'elles seront également "possibles". D'accord, mais je me demande s'il est prudent de partir en guerre contre toute inflation, quelle qu'elle soit, risquant ainsi de provoquer d'avance, même

pour une inflation modérée qui peut toujours devenir indispensable, les conséquences que l'on redoute, sur le prix de toutes choses d'une inflation désordonnée. Je pense donc qu'à cet égard il faut éviter les campagnes maladroites.

M. le Rapporteur général demande l'"organisation immédiate de l'amortissement de la dette". Ici je me sépare complètement de lui, car l'amortissement ne serait possible, qu'à condition d'établir des impôts énormes.

M. le Rapporteur général préconise ensuite "un meilleur recouvrement des impôts existants par une restauration complète des organismes d'assiette et de perception et au besoin à l'aide de la révision et de la coordination de la législation fiscale". Je trouve qu'il a raison, et, pour ma part, je voudrais même réviser l'assiette des impôts; mais c'est là un gros travail, et il ne faut pas oublier que certaines catégories de contribuables seront toujours dégrévées par le Parlement et que l'administration de son côté, n'ose pas sévir contre son propre personnel lorsqu'il se dérobe au devoir fiscal: Voyez ce qui s'est passé récemment dans les arsenaux où les ouvriers ont renvoyé en bloc au Ministre de la Marine leurs feuilles d'impôts sur les salaires et où cet acte de rébellion n'a été suivi d'aucune sanction. Quant à l'industrie privée, les employeurs y sont l'objet de menaces pour le cas où ils feraient connaître au fisc le gain de leurs employés. Dans ces conditions, on peut dire que ceux-là seuls acquittent l'impôt qui le veulent bien.

M. le Rapporteur général nous propose d'exiger

"que l'état des modalités de paiement arrêté le 5 Mai
"1921 par la commission des réparations soit exécuté
"ponctuellement et que le comité des garanties contraigne
"l'Allemagne, par l'intermédiaire de la commission des
"réparations, et au besoin des puissances, à créer les
"ressources fiscales nécessaires pour que ses contribu-
"bles soient au moins aussi chargés que les nôtres " et
de nous opposer résolument " à tout prélèvement des dé-
"penses d'occupation sur les fonds affectés aux répara-
"tions". A ce propos, je dirai que je considère comme
un véritable malheur qu'il ne soit pas institué l'été
dernier à la tribune du Sénat un débat sur le recouvre-
ment de nos créances sur l'Allemagne, car un pareil débat
aurait certainement empêché le Gouvernement de faire cer-
taines choses qu'il a faites pendant les vacances. En
tout cas le Gouvernement n'a pas répondu au rapport de
M. le Rapporteur général sur le budget des dépenses re-
couvrables. Il a, il est vrai, conclu l'accord de Wies-
baden, mais, si cet accord est excellent en principe, il
offre le gros inconvénient de n'ouvrir qu'une simple fa-
culté de paiement en nature sans établir à cet égard
aucune obligation, de sorte qu'il ne peut aucunement s'ac-
corder avec l'état des modalités de paiement du 5 mai
1921.

Je me permets d'ajouter, que, sans une étude
approfondie de la question, il est bien difficile de dé-
clarer comme le fait M. le Rapporteur général dans son
Exposé, que les allemands paient moins d'impôts que les
Français; en effet, en Allemagne certaines dépenses qui
chez nous incomberaient à l'Etat sont acquittées par
les municipalités, de sorte que, pour faire une ~~compara-~~

comparaison exacte entre les charges fiscales des Français et celles des Allemands, il faudrait tenir compte d'une partie au moins des impôts locaux de l'Allemagne. Il faudrait également ne pas négliger ce qui est payé en Allemagne aux divers Etats composant le Reich.

Enfin, M. le Rapporteur général demande à la Commission d'exiger du Gouvernement "qu'il apporte sur "la situation budgétaire et financière un programme complet, susceptible par sa clarté et sa précision de rendre "confiance au pays". ~~M~~ J'espère bien ~~que~~ pour ma part, que M. le Ministre des Finances va très prochainement apporter à la tribune de la Chambre ce programme complet, clair et précis, que lui réclament d'ailleurs tous ceux qui interviennent dans la discussion des interpellations au cours.

S'il faut maintenant conclure, je dirai que j'aperçois quatre manières différentes de sortir des difficultés financières de l'heure actuelle: la première consiste à recourir à des expédients, à l'inflation, et ne se contentant d'un~~e~~ équilibre établi sur le papier; cette méthode que nous serons certainement d'accord pour rejeter, ne résout rien, elle ne fait qu'ajourner les solutions.

Le deuxième procédé auquel on pourrait recourir consisterait à établir une véritable dictature financière qui imposerait les économies et les taxes nouvelles nécessaires. Cette dictature pourrait d'ailleurs être exercé par le Parlement pourvu qu'il comptât une majorité absolue. A son défaut, il faudrait au moins de l'autorité et de la méthode ainsi que la volonté de ne pas laisser inutilisées les ressources du pays.

En troisième lieu, faire payer l'Allemagne peut être une solution; mais ce n'est pas une solution aisée: le Reich s'apprête à faire faillite, et quant à obtenir que les citoyens du Reich paient à la place de celui-ci, cela demandera beaucoup de temps. Ajoutons que la suppression de la barrière douanière établie le long du Rhin n'est pas de nature à faciliter notre tâche et que, d'autre part, l'occupation de la rive gauche du Rhin risque d'être en définitive onéreuse pour nous. Enfin, si l'Allemagne nous remettait des marks-papier, cela ne nous servirait guère, et quant aux richesses réelles des Allemands, une bonne partie en est déjà évadée et le reste subirait une singulière dépréciation s'il fallait tout vendre ensemble. Exigeons au moins que l'Allemagne s'acquitte vis-à-vis de nous par un prélèvement sur le produit de son travail.

La dernière manière de résoudre les difficultés présentes, c'est, suivant moi, d'établir entre tous les Etats, riches ou pauvres, une véritable solidarité financière, dont d'ailleurs on commence partout à reconnaître la nécessité. Les économies et les impôts nouveaux ne suffiront pas à restaurer nos finances; je crains d'ailleurs que le Parlement ne se résolve jamais à les voter dans toute la mesure indispensable. Il faut donc chercher autre chose, qu'on ne trouvera, à mon sens, que dans une union étroite des diverses nations au point de vue financier. (Très bien, Très bien!)

M. G. CHASTENET. On a parlé de l'inflation monétaire; j'estime que ce serait le plus dangereux des remèdes, parce que d'une part tous les prix et par conséquent toutes les dépenses de l'Etat se trouveraient augmentés, si on y avait recours, d'autre part, tous les

contrats privés seraient faussés au détriment des créanciers. Ce que l'on pourrait faire en matière monétaire, c'est stabiliser la valeur du franc en ~~procédant~~ procédant à ce que j'appellerai une opération chirurgicale.

En ce qui concerne la baisse désorsonnée du mark, elle ne doit pas entraîner forcément la faillite de l'Allemagne, la monnaie n'étant pas la richesse mais simplement la mesure des valeurs; cette baisse laisse intacte la fortune réelle de l'Allemagne. Comment pourrions-nous sur cette fortune récupérer notre créance ? Par exemple, en exigeant que le capital de toutes les sociétés allemandes fût doublé, que la moitié de ce capital doublé fut remise au Gouvernement du Reich, qui s'en servirait pour nous payer. De la sorte les sommes qui nous sont dues nous seraient remises sans transfert d'or d'un pays à l'autre.

M. FRANCOIS-MARSAL. Il faudrait peut-être commencer par interroger le Gouvernement, sur ses intentions, au sujet de nos relations financières avec l'Allemagne.

M. DE SELVES. Je l'ai demandé.

M. FRANCOIS-MARSAL. L'Allemagne va probablement, en arguant de la baisse du mark, réclamer l'application de l'article du traité de Versailles permettant à la Commission des réparations de lui accorder des délais pour s'acquitter. Si la Commission des réparations donne satisfaction à cette demande, qui paraît devoir être appuyée par l'Angleterre, que fera la France ?

Quant aux économies qu'il ~~serait~~ serait possible de réaliser dans notre budget, on songe naturellement à les faire porter sur le gros bloc des dépenses militaires.

Mais ces dépenses sont-elles compressibles? Nous savons - et le Général Buat a emporté à Washington des documents probants sur ce point - que les Allemands ont refait un plan de mobilisation et même un plan de concentration, que, d'autre part, ils construisent des lignes stratégiques jusqu'en territoire occupé. Dans ces conditions, notre budget de la défense nationale apparaît comme tout juste suffisant.

Mais alors que compte faire le Gouvernement, devant l'attitude de l'Allemagne, qui arme et ne paie pas? Acceptera-t-il les suggestions de nos Alliés ou agira-t-il de manière à assurer la sécurité du pays et les réparations auxquelles celui-ci a droit? Pour moi, j'estime qu'il est possible à l'Allemagne de s'acquitter de sa dette, au moins par de larges fournitures de matières premières et par la livraison de valeurs nous donnant le contrôle de l'industrie allemande.

En tout cas, le Gouvernement devra s'expliquer à brève échéance, avant la fin de la présente année, sur le point de savoir s'il entend que nous profitons de la supériorité de force que nous possédons encore sur l'Allemagne (supériorité qui disparaîtra peut-être d'ici quelques mois) pour exiger les garanties réelles de paiement que nous ne nous sommes pas assurés au moment de l'armistice.

M. HENRY BERENGER. Dans l'Exposé qui nous a été distribué, M. le Rapporteur général dit ceci : " En "ce qui concerne la dette flottante, ~~XXXXXX~~ nous nous trouvons en face d'un gros élément d'incertitude : il "s'agit du chiffre des bons de la Défense nationale en "circulation. On nous avait donné tout d'abord pour le

"ler octobre 62.797 millions. Mais le ministère des fi-
"nances s'est aperçu d'une grave erreur commise. Elle
"tient à ce que les chiffres étaient centralisés sur des
"télégrammes émanant périodiquement des trésoreries gé-
"nérales; ces télégrammes contenaient des renseignements
"très inexacts. Il n'y a pas de comptabilité centrali-
"satrice de ces opérations, pas de lien entre la compta-
"bilité des émissions et la comptabilité /en numéraire. Il
"a fallu tout reprendre. Les derniers renseignements
"recueillis permettent d'évaluer à 14 milliards (en plus)
"l'erreur qui aurait été commise. Malheureusement ce n'est
"pas là un chiffre comptable; ce n'est qu'une évaluation,
"mais c'est une évaluation minima. Il est fantastique
qu'un Etat comme la France ne sache pas à 14 milliards
près ce qu'il a de bons en circulation et ne possède pas
"une comptabilité en règle à cet égard. Nous devons
"imposer les mesures nécessaires pour mettre fin à de
"pareils errements, qui peuvent couvrir tous les abus."

Si les faits que signale M. le Rapporteur gé-
néral sont vrais, ont doit pouvoir les prouver; s'ils
sont simplement supposés, il faudrait commencer par ap-
peler le Gouvernement à s'expliquer à leur sujet, car
il serait grave de rendre publiques des erreurs aussi
monstrueuses sans être bien sûr de ce qu'on avance.

Les trésoreries générales auraient, d'après le
passage de l'Exposé de M. le Rapporteur général que je
viens de citer, envoyé des télégrammes contenant des
renseignements inexacts, et le Ministère des Finances ne
possédait pas de comptabilité centralisatrice des mouve-
ments de la circulation des bons de la défense nationale.
Cela est véritablement inouï, et dans le cas où une ca-

catastrophe financière viendrait à se produire, il y aurait certainement des responsabilités à mettre en jeu. Au surplus, je ne comprends pas très bien comment, ont pu naître les erreurs dont il s'agit, à moins que des faux grossiers n'aient été commis; et ces erreurs, comment les a-t-on découvertes? Sur tous ces points il me semble que la première chose à faire pour nous est de réclamer des éclaircissements de la part du Gouvernement.

D'autre part, M. le Rapporteur général dit dans son Exposé: "Ici un premier problème se pose. Il est "impossible, sous peine de préparer les plus graves difficultés sociales, de décider que la Nation traînera perpétuellement un pareil fardeau. Plus on s'éloignera de la guerre et plus les contribuables se révolteront à la pensée de subir d'énormes impôts pour payer des intérêts, sans aucune utilité immédiate. L'amortissement de cette dette est une question primordiale pour le pays. Combien/côûterait-il? Pour un amortissement en 60 ans, environ 786 millions par an, en plus de l'annuité indiquée plus haut pour les intérêts. Pour un amortissement en 100 ans, 106 millions. Prenons l'amortissement en 60 ans. Voilà donc les 13.900 millions d'annuités portés à 14.886 millions, mettons en chiffre rond 15 milliards. Si notre budget est de 25 milliards, il nous reste 10 milliards pour nos dépenses ordinaires, ce qui doit être suffisant, et dans 60 ans toute la dette actuelle aurait disparu."

A propos de ce passage, j'ai plusieurs observations à présenter: la première, c'est qu'il ne nous appartient peut-être pas d'indiquer au Gouvernement les mesures précises à prendre pour sortir de la situation actuelle; notre rôle consiste bien plutôt à amener le

Gouvernement à prendre ses responsabilités en soumettant au Parlement les solutions qui lui apparaissent comme les meilleures. Ma seconde observation, c'est que l'amortissement que préconise M. le Rapporteur Général serait chose excellente si le budget était en équilibre; or, tout le monde sait qu'il ne le sera pas avant longtemps, par conséquent, l'amortissement n'est pas à envisager à l'heure actuelle. D'une manière générale d'ailleurs, les résolutions que nous soumet M. le Rapporteur général ne me paraissent pas avoir un caractère positif, les mesures que réclame notre collègue sont en quelque sorte de style et dans l'état présent de nos finances elles ne seraient guère efficaces. Je voudrais donc les voir supprimer de l'exposé de M. le Rapporteur général, exposé qui ne constituerait plus que le tableau de la situation financière avec une invitation au Gouvernement d'avoir à nous dire comment il entend améliorer cette situation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je constate que la plupart des observations qui viennent d'être présentées sur mon Exposé n'infirmen en rien les constatations qui y sont contenues. Je suis tout à fait d'accord avec MM. de Selves, François-Marsal et G. Chastenot sur les points qu'ils ont traités. Quant aux réserves de M. Henry Bérenger touchant l'affaire des bons de la défense nationale, elles ne me semblent pas justifiées puisqu'il s'agit d'un fait incontestable, reconnu par le ministère des Finances lui-même: une erreur de 14 milliards a été commise dans le calcul des bons ~~aux~~ en circulation et cette erreur est due à ce qu'il n'existe aucun lien entre la comptabilité-émission et la comptabilité-numéraire. Je me suis rendu au Ministère avec M. le Président,

et l'on nous y a déclaré qu'il n'y avait pas pour les bons de la Défense Nationale de comptabilité centralisatrice.

M. RIBOT. Mais la comptabilité-émission et la comptabilité-numéraire se contrôlent l'une l'autre? Les 14 milliards en plus dont vous parlez sont-ils entrés dans les caisses de l'Etat ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Oui, mais les comptes tenus au Ministère des Finances reposaient sur des indications inexactes des trésoriers-payeurs généraux.

M. HENRY BERENGER. Alors, il y a eu faute des trésoriers-payeurs-généralx? Comment de pareilles éhor-
mités sont-elles possibles ?

M. LE PRESIDENT. Je désire faire connaître à la Commission dans quelles circonstances, M. le Rapporteur Général et moi nous avons été informés du fait grave qui émeut à juste titre nos collègues. Il nous a été dit, que/ Dans les premiers mois de l'année on avait envisagé au Ministère des Finances l'éventualité d'une réduction de l'intérêt des bons de la Défense nationale. Tout naturellement, on se préoccupe des remboursements qui pourraient être réclamés, si cette éventualité venait à se réaliser. On voulut notamment connaître le montant des bons en circulation d'après la date de leur échéance. C'est ainsi qu'on s'aperçut que le total de la circulation était beaucoup plus élevé que ne l'indiquaient les écritures du Ministère.

Déjà, j'avais eu connaissance du fait par M. Dausset, notre rapporteur spécial du budget du

Ministère des Finances. L'erreur m'a été confirmée ainsi qu'à M. le Rapporteur général par le Directeur du Mouvement général des fonds. Nous nous sommes élevés contre le désordre grave qu'elle révèle et qu'~~il~~ s'expliquerait, nous a-t-on dit, par l'absence de lien entre les comptes du service de l'émission et ceux de la trésorerie. J'ajoute que, connaissant un incident aussi grave, nous n'étions pas en droit de le laisser ignorer à la Commission. (Approbation.)

M. HENRY BERENGER. Il sera nécessaire que l'affaire soit complètement éclaircie, qu'on nous dise comment on a pu se tromper à ce point.

M. LE PRESIDENT. C'est pour provoquer les éclaircissements demandés par M. Bérenger que nous avons mis la Commission au courant de ce que nous savions.

M. HENRY BERENGER. La chose commence à être connue dans toute la France.

M. LE PRESIDENT. Nous vous avons avertis, sans retard, mais ce n'est pas nous qui avons été les premiers informés.

Le Ministère des finances nous signala que des premières investigations, il semblait résulter qu'il s'agissait d'une erreur en moins au lieu d'une erreur en plus! Au lieu des 62 milliards qu'indique le dernier tableau mensuel qui nous a été communiqué, la circulation des bons ne se serait élevée qu'à 50 milliards environ, mais la continuation des recherches aurait révélé que cette circulation serait supérieure de 6 milliards, nous a-t-on dit, tout d'abord, et de 14 milliards, a-t-on

déclaré à M. le Rapporteur Général.

Ces révélations nous ont démontré, l'absence de comptabilité sérieuse dans les services de l'émission et de la trésorerie.

Nous avons déjà invité M. le Ministre des Finances à introduire dans ses services une réforme complète de leur comptabilité. Nous devons insister à nouveau sur cette nécessité urgente.

Mais la commission ne doit évidemment pas prendre de délibération / au sujet de la circulation des Bons de la Défense nationale, avant d'avoir entendu le Gouvernement.

M. HENRY BERENGER. En attendant mieux vaudrait supprimer purement et simplement le passage de l'Exposé de M. le Rapporteur général où il est question de cette affaire.

M. RIBOT. Nous ne pouvons exprimer une opinion à ce sujet qu'en nous appuyant sur des faits précis et il y aurait imprudence à publier des choses que nous ne connaissons qu'imparfaitement.

Au surplus, toutes les sommes encaissées par l'Etat sont centralisées à la Banque de France, où elles figurent au crédit du Trésor. Comment donc le Ministère des Finances, sachant le montant de son compte à la Banque, a-t-il pu ignorer le total exact des bons émis et en circulation? Peut-être l'erreur est-elle due à ce que la comptabilité des émissions et des remboursements opérés par les bureaux de poste ne parvient que tardivement aux trésoreries générales. Cependant la direction du mouvement général des fonds a dû disposer des 14 milliards dont il s'agit, elle en a donc connu l'existence, mais sans savoir d'où ils venaient ?

Tout cela a besoin d'être expliqué, et tant que nous n'aurons pas reçu les éclaircissements indispensables, je suis d'avis, comme M. Bérenger, de ne rien dire au dehors.

M. LE PRESIDENT. J'ai déjà réclamé au Ministre des Finances des éclaircissements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. En tout cas nous ne pouvons garder pour nous un fait de cette gravité. D'ailleurs, mon Exposé, où ce fait se trouve relaté, est un document qui doit rester confidentiel.

J'ajoute, à ce propos, et sans vouloir rien dire de tendancieux, que j'ai demandé qu'on recherche au Ministère si des fraudes n'avaient pas été commises en matière de certificats provisoires de rentes; je transmettrai à la commission la réponse qui me sera faite.

Je constate maintenant que M. Dausset n'a contesté aucune des indications contenues dans mon Exposé. Notre collègue me trouve seulement insuffisamment pessimiste, je lui réponds que, le Sénat n'étant pas encore saisi du budget de 1922, je n'avais pas à examiner en détail le déficit de ce budget. En tout cas ce qu'a dit M. Dausset ne fait que fortifier mon raisonnement.

Parmi les remèdes à la situation actuelle qu'a énumérés M. Dausset, c'est évidemment la solidarité financière internationale que notre collègue considère comme le plus efficace. C'est là une vue très juste: malheureusement la solution dont il s'agit n'est pas à notre portée.

En définitive cinq points essentiels me paraissent se dégager de ce débat:

1° si on continue à emprunter pour alimenter le budget ordinaire, tout est perdu; il n'y a plus d'issue à la situation dans laquelle nous nous débattons;

2° il n'est possible de cesser d'emprunter pour alimenter le budget ordinaire que si ce dernier est en équilibre;

3° il y a nécessité et urgence à remettre de l'ordre dans la comptabilité publique;

4° un amortissement, fût-il léger, est indispensable pour donner confiance au pays et peut-être pour éviter des difficultés non seulement d'ordre financier, mais aussi d'ordre social, les contribuables risquant de se lasser de n'acquitter des impôts que pour permettre de payer les rentiers, et le crédit de l'Etat devant alors courir les plus gros dangers;

5° enfin le problème financier est insoluble si l'Allemagne ne paie pas; il faut donc, comme nous l'avons déjà dit, que l'état des modalités de paiement dressé en mai dernier par la commission des réparations soit rigoureusement exécuté; ~~si~~ s'il ne l'est pas, il faut que nous prenions des gages.

M. Bérenger voudrait que les résolutions qui terminent mon Exposé fussent supprimées. Qu'il me permette de lui faire observer que, lorsqu'on se trouve en présence d'un problème difficile, il est bon d'avoir des directives pour en chercher la solution. Ce sont les directives à suivre pour remédier à la situation financière actuelle que j'ai indiquées à la fin de mon travail, sans d'ailleurs qu'il y ait nécessité de les rendre publiques.

En tout cas, il y a un intérêt certain à faire connaître au Sénat la vérité sur nos finances.

La Chambre continue, malgré le déficit, à voter des projets entraînant de nouvelles et considérables dépenses. Le seul moyen de mettre un terme à ces exagérations, c'est de dire où nous en sommes et de provoquer ainsi l'action des contribuables.

Donc, j'estime que la Commission doit prendre des résolutions de principe et saisir la première occasion d'ouvrir devant le Sénat un débat sur la situation financière. Plus tard le pays se montrerait sévère pour ceux qui ayant sù ne l'auraient pas informé.

M. RIBOT. Sur ce dernier point je suis tout à fait d'accord avec M. le Rapporteur général, que nous devons remercier de son remarquable travail. (Assentiment)

Dans l'ensemble, cet Exposé est conforme à la réalité des choses, mais nous en affaiblirions la portée si nous le faisons suivre de résolutions qui, fatalement ne peuvent suffire à remédier à une situation angoissante et qui du reste ne manqueraient pas de donner lieu, avant d'être adoptées, à une discussion interminable.

J'ajoute qu'il y aurait imprudence à parler, comme le fait l'une des résolutions de M. le Rapporteur général, de réduire le taux des intérêts de la dette. Quant à demander au Gouvernement un programme financier, c'est l'inviter à faire un discours, cela est-il bien utile ?

Réduire les dépenses, c'est fort bien, mais cela ne suffira pas, pour rétablir l'équilibre du budget; et puis s'il y a des abus à combattre, il nous est cependant impossible d'évacuer le Maroc, la Syrie, la rive gauche du Rhin, et alors notre budget de la guerre restera forcément lourd.

Pour ce qui est des impôts, il faut que la rentrée en soit mieux assurée et que l'assiette en soit améliorée; les contributions directes devraient produire le double de leur rendement actuel et la direction générale qui les a dans ses attributions n'est pas à la hauteur de sa tâche. D'autre part, c'est un scandale qu'il n'y ait pas de sanctions lorsque les ouvriers des arsenaux se refusent à payer leurs cotes et renvoient au ministre les avertissements qu'ils ont reçu.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Que faut-il faire ?

M. RIBOT. Mettre le Gouvernement en demeure d'agir, et, s'il n'agit pas, le renverser (Approbation.)

Je propose donc d'approuver, sous réserve de quelques suppressions ou modifications, l'Exposé de M. le Rapporteur général et d'entendre sur cet Exposé le Ministre des Finances, après quoi nous verrons si nous avons des résolutions à prendre. (Adhésion.)

M. LE PRESIDENT. M. le Rapporteur général me fait connaître qu'il accepte cette procédure et renonce aux résolutions qu'il avait présentées.

M. RIBOT. M. le Rapporteur général parle dans son Exposé des impôts que paient les Allemands, Sur ce point je ne suis pas d'accord avec lui. Pour établir une comparaison avec la charge fiscale des Français, il faut considérer que, tandis que ceux-ci paient en impôts, une somme totale, calculée en or, de 7 milliards de Frs, les allemands acquittent, toujours en or, pour 6 milliards de marks de contributions de toute nature (60 milliards de marks-papier.)

Mais comme il y a 60 millions d'Allemands pour 40 millions de Français, on doit rectifier le compte ci-dessus en disant que, là où les Français paient 7 milliards de francs-or d'impôts, le même nombre d'Allemands en paient 4 milliards de marks-or.

Le mark-or valant 1 franc 25, les charges comparées s'établissent ainsi en francs-or: Allemands, 5 milliards, Français 7 milliards. La différence n'est donc pas si grande que le dit M. le Rapporteur général dans son exposé, où il fait état d'une charge fiscale de 76 frs 25 par tête d'habitant en Allemagne contre 142Fr45 en France. De plus cette différence va être diminuée si les nouveaux impôts projetés sont établis en Allemagne. En réalité, les Allemands n'ont pas suffisamment d'impôts de consommation, mais chez eux les impôts directs sont lourds.

D'autre part, faut-il dire, comme le fait M. le Rapporteur général que, si l'état des modalités de paiement n'est pas ponctuellement exécuté, tout est perdu pour nous et que la France sera en faillite ? Non, à mon avis; avant de jeter la manche après la cognée nous aurions à envisager d'autres moyens de résoudre le problème.

A cet égard, je ne préconise pas l'emprunt forcé, l'impôt sur le capital; mais, en cas de nécessité, je ^{me} réserverais d'étudier des solutions de ce genre.

J'ajoute que, d'après l'état des modalités de paiement, l'Allemagne devra verser au titre des réparations, une somme de 132 milliards, de marks-or, c'est à dire de 165 milliards de francs-or. C'est dire que sa dette extérieure se montre à ce total. Eh bien!

réfléchissons à ce qui arriverait si la France était chargée d'une dette extérieure égale à la moitié de celle-là! Elle ne peut déjà payer les intérêts de ce qu'elle doit aujourd'hui à l'étranger !

Ma conclusion sur ce point est qu'il faut sans doute que l'Allemagne paie dans la plus large mesure possible et que des mesures sont à prendre pour qu'il en soit effectivement ainsi: contrôle des douanes, cession obligatoire au gouvernement allemand des crédits de ses nationaux sur les pays où ils exportent; ces mesures auraient même dû être déjà prises. Mais gardons-nous de déclarer que notre faillite, que notre ruine est inévitable, si l'Allemagne n'acquitte pas strictement les sommes qui nous sont dues par elle ! (Approbaton).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je répondrais simplement à M. Ribot, en ce qui concerne la comparaison que j'ai faite dans mon Exposé entre la dette française et la dette allemande, entre la charge fiscale des Français et la charge fiscale des Allemands, que j'ai des raisons de croire que mes chiffres sont ceux-là mêmes dont il est fait état devant la Commission des réparations au nom de la France.

Quant aux paiements que doit nous faire l'Allemagne, il est grave que celle-ci se prépare à réclamer des délais pour s'exécuter, en profitant de l'état d'esprit de certains de nos alliés. Je considère, pour ma part, que la question qui se pose à ce sujet est vitale non seulement pour nos finances mais même pour le régime républicain. Si nous ne nous accrochons pas de toutes nos forces à l'état des modalités de paiement, si nous ne démontrions pas que la vie de la France dépend de

l'exécution des obligations de l'Allemagne, nous entre-
rions dans une voie funeste. Il faut donc soutenir que
l'Allemagne doit à tout prix s'acquitter vis-à-vis de
tous et qu'il est impossible de transférer sur les
épaules des contribuables français une partie du fardeau
qui lui incombe. (T.B. T.B.)

M. DAUSSET. Je voudrais qu'avant l'examen du
budget de 1922 une discussion s'instituât à la tribune
du Sénat sur la situation financière actuelle. Le
débat pourrait avoir lieu par exemple à propos du vote
du prochain cahier de crédits supplémentaires.

M. LE PRESIDENT. On a proposé d'approuver en
principe l'exposé de M. le Rapporteur général, de com-
muniquer cet exposé au Ministre des finances sans les
résolutions qui le terminent et d'entendre ensuite le
gouvernement.

M. DE SELVES. Il y aura peut-être des ques-
tions à poser à des Ministres autres que le Ministre
des Finances, par exemple sur la répercussion qu'est sus-
ceptible d'avoir l'accord d'Angora sur nos effectifs au
Levant.

M. LE PRESIDENT. Cette question a été déjà
posée par moi, sur votre demande et au nom de la Com-
mission, au Ministre de la Guerre.

M. DE SELVES. Il conviendrait également d'in-
terroger le Gouvernement sur ses intentions vis-à-vis
de l'Allemagne.

M. RIBOT. Cela est difficile en l'absence du
Président du Conseil.

M. DE SELVES. Les grandes questions qui préoccupent le pays ne peuvent cependant rester en suspens jusqu'au retour des Etats-Unis du Président du Conseil !

M. HENRY BERENGER. J'adhère aux diverses propositions qui ont été faites et que rappelait il y a un instant M. le Président; mais je voudrais que les quelques lignes consacrées par M. le Rapporteur général à l'affaire des 14 milliards de bons de la Défense Nationale ne figurassent pas, telles qu'elles, dans l'Exposé, que par ailleurs je trouve admirable, qui va être communiqué au Ministre des Finances.

Il s'agit là, en effet, d'une véritable accusation, que l'on porte contre l'administration des Finances, accusation qui pourrait bien, si elle était reconnue exacte, être jugée en Haute-Cour, et qui par conséquent, ne saurait être lancée avant que nous soyons complètement éclairés. Le passage de l'Exposé que je vise doit donc être modifié,

De même je demande que nous ne prenions pas à notre compte ce que dit M. le Rapporteur général de l'amortissement de la dette: en effet, nous n'avons pas à proposer de solutions mais à juger le gouvernement sur ses actes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ferai remarquer à M. Bérenger, que, dépouillé des résolutions qui le complétaient, c'est-à-dire tel qu'il sera communiqué au Gouvernement, mon Exposé constitue un travail personnel dont j'ai seul la responsabilité, que la Commission se borne à ~~préciser~~ approuver dans ses grandes lignes et qui fournira au Ministre des Finances l'occasion de

s'expliquer. Dans ces conditions, il me semble que je peux d'autant moins en retrancher ce qui a trait à l'affaire des 14 milliards que ce retranchement aurait pour effet de rendre inexact mon calcul du montant de la dette flottante.

M. HENRY BERENGER. Modifiez le passage en prenant la forme interrogative.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Mon Exposé a déjà été communiqué officieusement par M. le Président au Ministre des Finances. En m'obligeant à supprimer ou à modifier le passage relatif à l'affaire des 14 milliards de francs de la Défense nationale, la Commission semblerait me désavouer au moment où je m'élève contre une grave erreur commise par l'administration.

M. TOURON. Il me paraît que nous n'avons pas à approuver le travail de M. le Rapporteur général, que nous nous bornons à le transmettre, que par conséquent, il ne nous appartient ni d'y faire ajouter, ni d'en faire retrancher quoi que ce soit.

M. HENRY BERENGER. Alors, on renonce à l'approbation de l'Exposé ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je demande à la Commission de me donner acte de mon Exposé et de décider que le Gouvernement sera entendu.

M. RIBOT. Nous ne pouvons nous borner à cela: nous prenons en considération l'Exposé de M. le Rapporteur Général et nous le communiquons au Gouvernement en appelant celui-ci à s'expliquer. (Adhésion.)

M. LE PRESIDENT. Donc la Commission approuve l'Exposé.....

M. RIBOT. Et félicite M. le Rapporteur général. (Assentiment).

M. LE PRESIDENT. et elle décide de communiquer cet Exposé à M. le Ministre des finances, afin qu'il s'en explique. (approbation)

M. le Ministre sera prié de venir devant la Commission à la date la plus rapprochée possible. (Adhésion).

- LA PROCHAINE AUDITION DE M. LE MINISTRE DES REGIONS LIBEREES SUR L'ACCORD DE WIESBADEN PAR LES DEUX COMMISSIONS DES FINANCES ET DES AFFAIRES ETRANGERES.

M. LE PRESIDENT fait connaître que M. le Ministre des Régions libérées lui a adressé une lettre par laquelle il déclare se tenir à la disposition des deux Commissions des Finances et des Affaires étrangères à l'effet de leur fournir toutes explications sur l'accorde Wiesbaden, soit le mardi 15, soit le mercredi 16 Novembre.

La Commission décide qu'elle priera M. le Ministre des Régions libérées, de bien vouloir venir devant elle et devant la Commission des Affaires étrangères, mercredi prochain 16 Novembre.

- DECISION RELATIVE AUX AUDITIONS DU GOUVERNEMENT PAR LA COMMISSION DES FINANCES.

M. RIBOT dit que, d'une manière générale, il est assez difficile de poser des questions aux membres

du Gouvernement lorsque ceux-ci viennent devant une assemblée très nombreuse, telle que celle qui est formée par la réunion de deux Commissions de 36 membres chacune. Que serait-ce si la Commission des régions libérées demandait à se joindre aux Commissions des Affaires Etrangères et des Finances pour recueillir les explications du Gouvernement sur l'accord de Wiesbaden !

M. LE PRESIDENT partage l'avis de M. Ribot. Mais il fait observer qu'il a été décidé précédemment que les deux Commissions des Finances et des Affaires étrangères siègeraient ensemble, pour entendre le Gouvernement sur un certain nombre de questions, notamment sur l'affaire de la Banque Industrielle de Chine et sur l'accord de Wiesbaden.

M. RIBOT. Je demande qu'à l'avenir, ^{lorsque/} la Commission des Finances aura à entendre le Gouvernement, elle siège seule. (Adhésion).

M. LE PRESIDENT. Il sera fait comme le demande M. Ribot. (Approbation.)

M. HENRY BERENGER. Si nous voulons discuter après avoir entendu le Ministre des Régions libérées sur l'accord de Wiesbaden, nous le ferons en Commission des finances et hors de la présence des membres de la Commission des Affaires Etrangères ?

M. LE PRESIDENT. Parfaitement.

- DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS, AU NOM DE LA
COMMISSION, sur les MISSIONS A L'ETRANGER.

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il a adressé à M. le Président du Conseil, au nom de la Commission, une lettre lui demandant le tableau des missions à l'étranger avec leur composition, leur coût, l'indication des crédits sur lesquels elles sont payées, et réclamant des explications sur le Comité interparlementaire ou extraparlamentaire de propagande, notamment sur l'acte du pouvoir exécutif qui a créé ce Comité.

La séance est levée à 17 heures 35 minutes.
Le Président de la Commission des Finances,


